

DEL 20.12.2013-071 : Prise de participation dans la SCIC Energies Bois Sud Cornouaille

Le maire informe l'assemblée délibérante que la commune a la possibilité de prendre une participation dans la SCIC Energies Bois Sud Cornouaille constituée le 30 janvier 2013, dont les caractéristiques sont les suivantes :

1. Dénomination : Energies Bois Sud Cornouaille
2. Forme : société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) à responsabilité limitée à capital variable
3. Objet social : la SCIC Energies Bois Sud Cornouaille vise à regrouper les acteurs liés ou intéressés au développement de la filière bois-énergie en particulier et des autres filières d'énergies renouvelables en général, sur les territoires de Concarneau Cornouaille agglomération (CCA) et de la communauté de communes du pays de Quimperlé (COCOPAQ).

L'intérêt collectif se réalisera au travers de différentes activités :

- Achat, production et vente de bois, privilégiant la provenance locale et garantissant une gestion durable de la ressource
- Gestion des plateformes de stockage/séchage/transformation
- Promotion et animation de la filière bois énergie
- Assistance dans la mise en œuvre de nouveaux projets de chaufferies
- Développement d'un service de maintenance des chaufferies-bois
- Promotion de la replantation et de l'entretien des haies bocagères dans un souci de pérennisation et de protection de la ressource

4. Capital initial au 30 janvier 2013 : 48 100 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

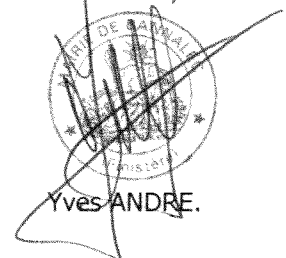
Autorise le maire à souscrire au capital de la SCIC Energies Bois Sud Cornouaille,

Arrête le montant de la participation à hauteur de 100 €, correspondant à une part,

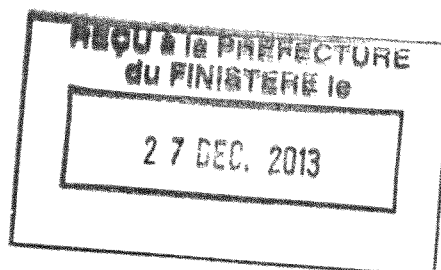
Désigne le maire ou son représentant pour siéger au nom de la commune au sein de l'assemblée générale de la SCIC Energies Bois Sud Cornouaille.

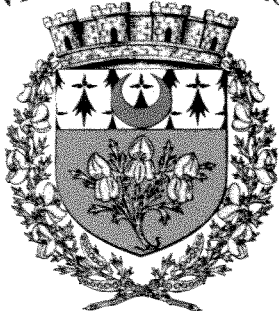
EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,



Yves ANDRE.





Ti ker Banaleg

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2013

L'An deux mil treize, le vingt décembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée le douze décembre deux mil treize, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, M. Guy LE SERGENT, M. Daniel SELLIN, Mme Josiane ANDRÉ, Mme Nicole RIOUAT, M. Marcel JAMBOU, Mme Martine PRIMA, M. Arnaud TAËRON, Mme Marie-France LE COZ, Mme Colette LE BOURHIS, Mme Yveline SINQUIN, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Marie-José TOULLEC, M. Bruno PERRON, Mme Marie-Laure FALCHIER, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Christophe LE ROUX, M. Yannick GUERNEC, M. Gérard BÉRAUT, M. Florent HILIOU, M. Stéphane LE GUERER.

Etaient absents :

Mme Michèle BERNARD-LE ROUX, excusée, qui a donné procuration à Madame Martine PRIMA,
M. Stéphane LE PADAN, excusé, qui a donné procuration à Monsieur Yves ANDRE,
M. Alain JACQUIOT, excusé, qui a donné procuration à Madame Marie-José TOULLEC,
M. Jean-François LE ROUX, excusé, qui a donné procuration à Monsieur Florent HILIOU,
Mme Catherine FAVERIE.
Mme Marie-Renée THIEC.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Yannick GUERNEC, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 septembre 2013.